

N° 80-2022

DECISION DU MAIRE

Demande d'aide financière auprès de la DRAC-Projet d'éducation artistique et culturelle des conservatoires 2022

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

VU l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
VU l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
.VU la délibération du Conseil municipal n°13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
VU la délibération du Conseil municipal n°15 du 19 février 2022 portant élection de M. TIMON, en qualité de troisième Adjoint
VU la délibération du Conseil municipal n°18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 1 de l'arrêté du Maire n°97-2022 du 19 février 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Julien TIMON, 3^e adjoint au maire en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Considérant la mise en place d'un soutien financier par la DRAC aux projets d'éducation artistique et culturel des conservatoires classés.

Considérant que cette aide financière permettrait de poursuivre le renouvellement des pratiques pédagogiques en favorisant les pratiques collectives et la formation musicale pour tous.

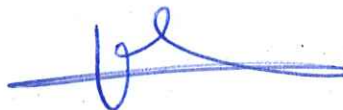
Considérant que celle-ci encouragerait également la poursuite du développement des réseaux avec divers partenaires permettant au conservatoire de proposer grâce à sa salle de diffusion « L'ECHO » différents projets avec les différentes structures de la région Normandie.

Considérant que celle-ci contribuerait à la poursuite de la diversification de l'offre artistique autour de la musique ancienne, la musique actuelle, le jazz et la musique classique.

Considérant que celle-ci participerait à la mise en place d'un accueil pédagogique pour des élèves ayant besoin d'un suivi spécifique afin de satisfaire pleinement la notion de service public.

DECIDE de solliciter une aide financière d'un montant le plus élevé possible auprès de la DRAC pour l'année 2022

Fait à PONT- AUDEMER, le 25 avril 2022
Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Adjoint en charge de la culture,
du patrimoine, du tourisme et de l'animation.

